



MOT du maire



Au moment d'écrire, le gouvernement venait d'annoncer de nouveaux assouplissements aux règles sanitaires. Nous étions toutes et tous impatients d'en connaître les détails. Les changements proposés nous permettent de comprendre que le virus fera partie de notre vie. Nous devons alors nous adapter et intégrer certaines habitudes afin de minimiser son impact. Avec ces allègements, nous sommes presque à un retour normal de nos activités.

Quelques mots concernant le projet de l'hôtel de ville. Grâce à une aide financière de 3 250 000 \$, nous pourrions réaliser des rénovations majeures à l'hôtel de ville dès ce printemps. Le projet estimé à 5 millions, consiste à transférer les bureaux administratifs à l'étage, à refaire le recouvrement extérieur incluant les portes et fenêtres, refaire la toiture et un réaménagement extérieur qui permettra de maximiser l'utilisation du stationnement et l'utilisation des accès. Autres éléments importants, le transfert de la salle publique ainsi que le maintien de la réception et du service d'urbanisme au rez-de-chaussée. Afin de faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite, nous avons fait l'ajout d'un monte-personne donnant accès à l'étage.

Durant l'ensemble des travaux, pour une période de 8 à 12 mois, l'ensemble des services seront déménagés au 151, avenue de Grand-Pré, soit l'ancien Centre local d'emploi. En ce qui concerne les séances publiques, nous sommes à déterminer un endroit. Vous aurez l'information sur notre page Facebook ou encore sur le site Internet.

Petit mot concernant la signature de la convention collective. Nous sommes à finaliser les ajustements salariaux, suite à cela, une date sera convenue afin de procéder à la signature de la convention collective. Il s'agira d'une étape importante des relations de travail à la Ville qui permettra de conclure plus de trois années de travail.

BONAVENTURE EN IMAGES



Photo de Geneviève Smith

Envoyez vos photos à communications@villebonaventure.ca

La rivière Bonaventure est toujours un dossier auquel nous accordons beaucoup d'énergie. En plus de poursuivre le projet Opération Rives avec la politique de la rivière Bonaventure, je fais actuellement partie d'un comité de travail qui réfléchit à une solution pour le maintien des activités de baignade dans le secteur du rapide le Malin. En raison des différents litiges auxquels sont confrontés le Camp Bonaventure et le site du Malin, la saison 2022 est actuellement sur pause. Ce comité, formé de Mission Rivière, de la ZEC de la rivière Bonaventure et de la Ville de Bonaventure, croit fermement à l'importance du maintien des activités dans le secteur du Malin dans le respect de la ressource et de la sécurité des usagers.

Il ne reste que quelques semaines à l'hiver, alors continuer de profiter des activités extérieures!

Roch Audet, maire

**Date de tombée du prochain journal
Le Courant : 14 mars 2022**

Abonnement infolettre : www.villebonaventure.ca

INFORMATIONS municipales



Après plusieurs années de travail des différents conseils municipaux et de l'équipe de gestion, le projet de rénovation de l'hôtel de ville arrive maintenant à sa phase de réalisation. En effet, toutes les autorisations et confirmations sont maintenant obtenues et le conseil municipal a confirmé lors de la séance ordinaire du 7 février dernier le mandat pour la rénovation à l'entreprise Construction Marcel Charest et fils de Saint-Pascal. La réunion de démarrage aura lieu prochainement et les travaux devraient débuter le 4 avril prochain.

Comme les travaux s'effectuent dans l'ensemble du bâtiment, les bureaux municipaux doivent être relocalisés pour une durée minimum de 8 mois. Le bâtiment situé au 151, avenue de Grand-Pré a été retenu pour accueillir l'équipe de la Ville durant cette période. Ce local, adapté pour les personnes à mobilité réduite, présente toutes les caractéristiques nécessaires pour permettre aux employés d'offrir le même niveau de service à la population.

À partir du 22 mars, l'équipe sera en mesure de vous accueillir dans les locaux du 151, avenue de Grand Pré.

POUR JOINDRE NOS DIRECTIONS

Téléphone : 418 534-2313 | Postes et courriels :

Direction générale François Bouchard	Poste 225	directiongenerale@villebonaventure.ca
Direction adjointe Amélie Nadeau	Poste 230	mairie@villebonaventure.ca
Loisirs Julie Loubert	Poste 231	directionloisirs@villebonaventure.ca
Service incendie Sam Arsenault	Poste 206	pompiers@villebonaventure.ca
Travaux publics Yanis Quimper	Poste 213	travauxpublics@villebonaventure.ca
Urbanisme Simon Carrothers	Poste 233	urbanisme@villebonaventure.ca

PROJET DE REFONTE DU COURANT

Vos prochaines éditions du Courant seront plus colorés et dynamiques! L'équipe de la Ville est impatiente de vous présenter sa nouvelle mouture! D'un look jeune et tout en images, vous y trouverez les mêmes informations et quelques surprises s'ajouteront au contenu! C'est pour très bientôt!

GREFFE



PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL : RETOUR EN PRÉSENTIEL

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 7 mars 2022 à 20 h. Elle se tiendra à la salle Bona-Arsenault de l'hôtel de ville. L'ordre du jour sera publié le vendredi précédent, en fin de journée, sur le site Internet de la Ville de Bonaventure.

Toute question à poser ou tout document à déposer ayant trait à l'ordre du jour doivent parvenir à la greffière avant 16 h le jour de la session ordinaire par courriel à mairie@villebonaventure.ca ou par téléphone au 418 534-2313.

DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION

Toute demande d'accès à l'information doit se faire directement au greffe de la Ville. Les demandes faites à quelqu'un d'autre à l'hôtel de ville seront automatiquement dirigées vers le bureau du greffe. Le délai de réponse est de 20 jours ouvrables.

TRAVAUX publics



SÉCURITÉ SUR LES VOIES PUBLIQUES

L'équipe des travaux publics désire vous rappeler l'importance de ne pas se stationner ou laisser sa voiture dans la voie publique. Que ce soit pour déneiger sa cour ou pour toute autre raison, il est très dangereux de laisser sa voiture en bordure d'une voie de circulation, en particulier si la rue ou la route ne dispose pas d'accotement. En plus de nuire au déneigement et à la circulation, il en va de la sécurité de tous. La Ville remercie à l'avance les citoyens de respecter cette consigne.





PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN CAMP DE JOUR

Si votre enfant a besoin d'un suivi individuel pour le camp de jour l'été prochain, c'est le moment de faire une demande à la direction du service des loisirs, culture, tourisme et vie communautaire pour le Programme d'assistance financière pour le loisir des personnes handicapées (PAFLPH) volet accompagnement. Vous avez jusqu'au 31 mars pour faire votre demande d'accompagnement.

VOTRE ENFANT
AURA-T-IL BESOIN D'UN
ACCOMPAGNATEUR
POUR LE CAMP DE
JOUR?



EMPLOIS D'ÉTÉ

Comme chaque année, mars est le moment de déposer sa candidature pour un emploi d'été à la Ville de Bonaventure. Les détails et la façon de postuler se retrouvent au villebonaventure.ca/offres-emploi/.

**TU VEUX TRAVAILLER
POUR TA VILLE, AVOUE !**

**OFFRES D'EMPLOI
ÉTÉ 2022**

On a besoin de toi pour :

- CAMP DE JOUR**
 - Coordonnateur/trice
 - Moniteur/trice
 - Moniteur/trice pour enfants avec besoins particuliers
- CAMPING**
 - Préposé/e à l'accueil
 - Préposé/e à l'entretien
- TRAVAUX PUBLICS**
 - Préposé/e à l'embellissement

Tous les détails à
villebonaventure.ca/offres-emploi

Envoie ton c.v. à
reception@villebonaventure.ca, jusqu'au 1er avril

PISCINE MARYLÈNE-PIGEON : PROGRAMME NAGER POUR SURVIVRE

Les élèves de 3^e année de l'école François-Thibault à Bonaventure auront la chance de participer au programme Nager pour survivre de la Société de sauvetage en mars et avril prochain. La norme Nager pour survivre permet d'évaluer les habiletés aquatiques de chaque enfant et de leur enseigner les habiletés de base nécessaires pour survivre à une chute inattendue en eau profonde. Le but : prévenir les noyades. Il y a une différence entre savoir nager et savoir se baigner. La connaissez-vous?



BIBLIOTHÈQUE FRANÇOISE-BUJOLD

Nouvel arrivage de livres

Les 7 et 8 mars, le Réseau BIBLIO GÎM procédera à l'échange de la collection. C'est plus de 1 400 livres toutes catégories adultes et jeunes qui seront placés sur les rayons avec l'aide des bénévoles.

Activités du mois

Réservation obligatoire, les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

On joue à la bibliothèque!

Mercredi 2 mars 9 h 30 à 10 h 30 pour les 3 à 6 ans
Samedi 5 mars 13 h 30 à 14 h 30 pour les 6 ans et +
Formez une équipe avec des amis ou des membres de votre famille et venez jouer à la bibliothèque. Profitez des jeux disponibles ou apportez votre jeu préféré.

Conte et bricole Vendredi 4 mars 9 h 30 à 10 h 30

Après l'écoute du conte Yann et le yéti, chacun pourra bricoler et rapporter des livres à la maison.

Dans un joli village au nord du Grand Nord, d'étranges bruits résonnent dans la nuit. Un matin, Yann découvre d'énormes traces de pas dans la neige... Et si c'était un yéti?

Club de lecture Lundi 14 mars dès 16 h

Pour les amoureux du livre qui ont le goût de partager leurs lectures, échanger sur des coups de cœur ou simplement assister à la rencontre.

Heure du conte en pyjama Vendredi 18 mars à 18 h 30

Se laisser bercer par de belles histoires juste avant le dodo... Quel bonheur pour les enfants qui pourront venir les entendre dans le confort de leur pyjama! Le conte est animé par Sylvie Bélanger.

URBANISME



PÊCHE BLANCHE

Un rappel à tous les amateurs de pêche blanche d'être prévoyant de l'arrivée du printemps et de s'assurer de retirer à temps son installation de pêche ainsi que tout matériel apporté durant de l'hiver. Nous vous rappelons également qu'il est nécessaire d'obtenir un permis pour installer un équipement de pêche sur la rivière pendant la saison hivernale. Celui-ci est gratuit et valide pour 5 ans et gratuit. Toute l'information concernant cette activité est présentée sur notre site Internet dans la section *Pêche blanche*.



PROGRAMME D'AIDE À LA REVITALISATION RÉSIDENIELLE

La Ville de Bonaventure a adopté en 2019 le règlement R2019-721 prévoyant une aide financière pour les travaux de rénovation majeurs et la construction de nouveaux bâtiments. En adoptant ce règlement, la Ville désire contribuer à la revitalisation et à la mise en valeur de plusieurs secteurs, tout en assurant le maintien et la revalorisation de ses bâtiments existants.

Les secteurs visés sont identifiés par plans annexés au règlement. Ils comprennent une partie des rues Beau-séjour, Lafayette, des Aboiteaux, de la Gare et Jardin-d'Antoine. Également, de nombreuses rues du centre-ville sont concernées, de même que plusieurs secteurs de Bonaventure-Est.

Un montant équivalent à 100 % de l'augmentation des taxes foncières résultant de travaux de construction ou de rénovation est retourné au propriétaire. Par exemple, le propriétaire d'une nouvelle construction se verra remettre un montant équivalent à sa première année complète de taxes foncières alors qu'un propriétaire ayant fait des rénovations majeures se verra remettre le montant de taxes foncières associé aux travaux effectués.

Des conditions s'appliquent, consultez le règlement pour plus d'information et le détail des secteurs ciblés. Vous trouverez ce règlement dans la section *Urbanisme* du site Internet de la Ville, sous l'onglet *Programmes d'aide à la rénovation et à la construction*.

PROJETS DE CONSTRUCTION ET RÉNOVATION

En planification de la belle saison, vous serez plusieurs à vouloir réaliser vos projets de construction et de rénovation de bâtiments, de réaménagement de terrain et autres.

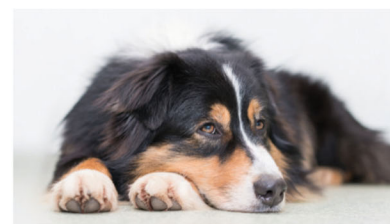
Prévoyez de présenter votre **demande de permis** le plus tôt possible dans l'élaboration de votre projet. Nous désirons vous offrir une réponse dans les meilleurs délais, mais comme chaque demande est unique et implique l'analyse de nombreux éléments du cadre réglementaire et normatif, un laps de temps nous permettant d'étudier votre demande et de bien vous répondre est à prévoir.

Sachez qu'il est possible de déposer votre demande de permis par courriel en utilisant le formulaire disponible via notre site Internet. Une fois votre formulaire dûment complété et signé, vous pourrez nous le présenter par courriel à : urbanisme@villebonaventure.ca ou en version papier à la réception de l'hôtel de ville.

RAPPEL - PAIEMENT LICENCE POUR CHIENS

Nous rappelons aux propriétaires de chien leur obligation d'enregistrer leur animal de compagnie. Une nouvelle plateforme a été mise en place pour faciliter les enregistrements : Emili.net.

Vous trouverez l'information et le lien de la plateforme à l'adresse suivante : villebonaventure.ca/loi-sur-l-encadrement-des-chiens/.



SERVICE incendie



ACCÈS AUX SORTIES EXTÉRIEURES

Le service de sécurité incendie vous invite à vous assurer que les voies d'accès menant à des sorties soient bien dégagées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de votre maison. Balcons, terrasses et fenêtres de sous-sol doivent être dégagés après chaque chute de neige. Si un incendie se déclare, vous devez pouvoir évacuer votre résidence rapidement et cela facilite l'intervention des services d'urgence. Pensez-y!



MAISON DE LA FAMILLE

La Maison de la Famille offrira sous peu :

- Une série de yoga prénatal de 7 rencontres à partir du mardi 8 mars de 18 h 30 à 20 h 30 ou dès qu'un groupe sera complet.

- *En attendant bébé...*, une série de rencontres prénatales pour les couples comprenant 5 soirées prénatales et une journée de préparation à la naissance débutant le mardi 3 mai de 18 h 30 à 21 h ou dès qu'un groupe sera complet. Gratuit.

Et elle continue d'offrir :

- La ressource halte-garderie pour les enfants de 12 mois à 5 ans du mardi au vendredi de 9 h à 16 h. Un coût de 5 \$ est suggéré par enfant par jour.

- Des ateliers de portage et des prêts de porte-bébés!

Pour informations et inscriptions : 418 534-4449



BIOPARC DE LA GASPÉSIE

Le Bioparc ouvre ses portes pour la relâche scolaire. Du 28 février au 4 mars, de 9 h à 12 h, profitez de notre tout nouveau rallye interactif numérique! Via une plateforme web, en utilisant votre téléphone intelligent, découvrez les adaptations des animaux à travers une série de questions, de vidéos et d'images.

Le 18 mars à 19 h, venez observer les animaux nocturnes et enrichir vos connaissances au sujet des adaptations hivernales des animaux. Interprétation, feu de camp, breuvages chauds et gâteries sucrées sont au rendez-vous! Inscription obligatoire.

bioparc.ca

MUSÉE ACADIEN DU QUÉBEC

Le Musée acadien du Québec présente la deuxième production de sa série d'expositions *Maisons Mémoire* mettant en lumière la fabuleuse histoire de *La maison de Mme Rose*.

L'histoire de cette maison est intimement liée à celle de son jardin. Cultivé depuis plus de 130 ans dans la route Henry à Cullens Brook (Bonaventure), il fut l'allié de quatre familles et le témoin de l'évolution de l'agriculture domestique au Québec. Venez découvrir son histoire!

Horaire et information :

museeacadien.com · 418 534-4000

MISSION RIVIÈRE

Mission Rivière est une nouvelle association citoyenne dédiée particulièrement à la protection de la rivière Bonaventure. Nous représentons nos membres, utilisateurs autonomes de la rivière.

Nous sommes présentement en période de recrutement des membres pour donner à l'Association une voix citoyenne significative. Une assemblée générale de fondation aura lieu en ligne le 15 mars prochain, l'évènement est réservé aux membres. Merci de nous encourager et de donner une voix à la rivière.

Nous vous invitons à visiter notre site Internet pour en savoir plus : missionriviere.org



CLUB DE GOLF FAUVEL

Le club de golf Fauvel vous invite à devenir membre pour la saison 2022 dès maintenant, pour plus d'information vous pouvez communiquer par courriel à info@agfauvel.com. Bonne saison de golf!

ACTIVITÉS en bref

01

RELÂCHE SCOLAIRE

Consultez la programmation envoyée par la poste et sur notre site Internet ou notre page Facebook!

Jeux d'évasion, disco sur glace, soirée festive à l'extérieur, jeux et lego à la bibliothèque... les jeunes auront droit à une belle variété d'activités du 26 février au 6 mars!

RELÂCHE SCOLAIRE

26 FÉVRIER AU 6 MARS 2022



ACTIVITÉS EXTÉRIEURES - JEUX D'ÉVASION - FILM - JEUX DE SOCIÉTÉ

TOURNOI NOVICE

Le tournoi Novice de Bonaventure se tiendra du 11 au 13 mars prochain au Centre récréatif Desjardins. Pour l'occasion l'équipe d'organiseurs sollicite votre participation en tant que bénévoles. Secouristes, entrée et distribution de collations aux joueurs, toutes les heures données seront précieuses pour la tenue de ce tournoi régional!

Pour donner vos disponibilités, contactez Mélanie Poirier à manypo@hotmail.com ou directement sur la page Facebook Tournoi de hockey Novice de Bonaventure via Messenger.



JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE

Le 13 mars 2022 est la première Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive.

En 2020, le 13 mars fut la date de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Québec en raison de la pandémie de la COVID-19. Cette date représente un moment clé de la prise de conscience par la société québécoise de l'importance de la santé mentale positive et de son soutien continu.

La promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience. Il a été démontré que par leurs initiatives diverses comme une offre de loisir et d'espaces verts, de même que le soutien d'organismes communautaires, les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive.

Les élus de la Ville de Bonaventure, en signant la proclamation de la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive, invitent les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les organisations et institutions de la municipalité à prendre connaissance de cette campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème *Choisir, c'est ouvrir une porte*.

Visitez le site Internet etrebien danssatete.ca.



Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2022-2023

OFFRE D'EMPLOI

DIRECTEUR.TRICE DES TRAVAUX PUBLICS

villebonaventure.ca/offres-demploi

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS :

- Gestion des travaux de voirie et de déneigement;
- Suivi des réseaux d'aqueduc et d'égout;
- Planification de l'entretien des équipements municipaux;
- Collaboration à la gestion des projets d'infrastructures;
- Planification et gestion du personnel de son équipe;
- Elaboration et suivi du budget sous sa responsabilité;
- Collaboration avec les autres directions.

